

Sortie de ski du 5 février 2012

Conditions générales

1. Cette sortie est organisée par Pierre-Olivier MAZEN à titre personnel et non par le CLLEF. **Le CLLEF ne pourra en aucun cas être tenu responsable** de quelque problème que ce soit.
2. **Les mineurs seront sous la responsabilité des parents** durant tout le temps de la sortie. Aucun encadrement pour les enfants n'est prévu. Aucun mineur ne sera accepté si un adulte ne l'accompagne pas.
3. L'assurance "neige" sera obligatoire et incluse d'office dans le prix de la sortie pour chacun des skieurs.
4. Les participants à la sortie seront, le cas échéant, responsables du matériel qu'ils auront loué.
5. Les participants seront responsables de leurs effets personnels durant le temps de la sortie. En particulier **les affaires laissées dans le car durant la journée ne sont pas assurées**.
6. Le car ne sera pas accessible durant la journée. Il sera possible de laisser des affaires dedans, mais pas d'y accéder. Ces affaires seront sans surveillance et non-assurées.
7. L'inscription à la sortie ski sera confirmée (par e-mail) une fois que:
 - les informations données lors de l'inscription auront été vérifiées
 - les éventuels justificatifs auront été fournis (photocopie de carte d'étudiant notamment)
 - le règlement du prix de la sortie aura été reçu
 - **le nombre de personnes minimal pour remplir le bus sera atteint** (attention, il est donc possible que certaines personnes ne puissent malheureusement pas se joindre à nous si nous n'avons pas suffisamment de monde pour remplir un bus supplémentaire)
8. **Une fois l'inscription confirmée, il ne sera plus possible de se faire rembourser** car le car aura été commandé.
9. L'heure de départ de Francheville et du Collet d'Allevard sont impératives car il s'agit d'un transport collectif avec des contraintes légales sur la durée de conduite du chauffeur. On ne pourra pas attendre d'éventuels retardataires.
10. **En cas d'annulation** de la sortie après la date limite d'inscription (pour cause de mauvaise météo par exemple) **l'intégralité de la somme ne pourra pas forcément être remboursée** car ça dépendra notamment du montant de la dédite pour le car.
11. Le nombre de place étant limité par la capacité des bus, les dates d'inscription feront foi si nous venions à refuser certains participants.

12. Si la capacité maximale du restaurant était atteinte, priorité sera donnée aux enfants les plus jeunes et à leur famille afin de garantir aux plus petits une place au chaud dans la journée.

13. Si le nombre de personnes pour commander un bus supplémentaire n'était pas atteint au moment de la clôture d'inscription, les dernières personnes ayant validé leur inscription pourraient voir leur participation à la sortie annulée. Ce type d'annulation donnera bien évidemment lieu à remboursement intégral!

14. La sortie n'est accessible qu'aux judokas licenciés à Francheville en 2010-2011 ou 2011-2012 et à leur famille.